



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Haiti

Question écrite n° 4150

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation préoccupante d'Haiti. Ce pays, dont l'histoire fut plusieurs fois mêlée à la notre, mérite bien notre attention et notre considération ; la situation actuelle est intolérable, les droits de l'homme doivent être rétablis, le choix démocratique du peuple haïtien doit être respecté par le retour du Président élu, celui-ci vient d'ailleurs d'accepter une discussion avec les autorités en place. C'est pourquoi il lui demande les initiatives que la France pourra prendre au sein de la communauté internationale pour que le peuple haïtien soit enfin libre.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France a été particulièrement active sur le dossier haïtien depuis le mois d'avril, dans le cadre des pays « Amis d'Haiti » avec les États-Unis, le Canada et le Venezuela. Les premières sanctions décidées par le Conseil de sécurité au mois de juin ont amené les parties haïtiennes à signer le 3 juillet 1993 l'accord de l'île des Gouverneurs qui organisait les conditions du retour du président Aristide, le 30 octobre. Le non-respect de certains engagements, en particulier par les autorités militaires, et le climat de violence ne l'ont pas permis. Ce blocage a conduit le Conseil de sécurité à rétablir les sanctions sur les armes et les produits pétroliers prévues par la résolution 841 et qui avaient été suspendues le 27 août dernier. Devant cette impasse, la France a estimé qu'une nouvelle initiative était indispensable et a invité ses partenaires du groupe des pays « Amis d'Haiti » à se réunir à Paris pour définir une stratégie commune face à la crise politique haïtienne sur la base de nos propositions. À l'issue de cette réunion, les 13 et 14 décembre, il est apparu que le renforcement des sanctions internationales devait s'accompagner d'une politique active pour engager les différentes parties haïtiennes à reprendre le dialogue. Dans ce but, une mission de haut niveau des pays « Amis d'Haiti » comprenant des militaires, s'est rendue à Port-au-Prince pour demander aux autorités militaires de respecter rapidement leurs engagements, faute de quoi, la communauté internationale envisagerait un alourdissement du régime des sanctions des Nations Unies. Les « Amis d'Haiti » ont par ailleurs été recus par le président Aristide auquel ils ont exposé leur point de vue. Devant le refus des autorités militaires, le processus de renforcement de ces sanctions a été engagé. Le rôle des sanctions internationales, pour important qu'il soit, ne saurait suffire et la France, avec les « Amis d'Haiti » poursuit son action diplomatique pour amener l'ensemble des parties haïtiennes, y compris le président Aristide, à reprendre le dialogue pour trouver une solution politique découlant de l'accord de l'île des Gouverneurs, qui permette le retour du président dans un esprit de réconciliation nationale et dans le cadre d'un État de droit respectueux de la liberté et de la sécurité de tous. Dans cette perspective, la France soutient l'action du représentant spécial des secrétaires généraux de l'ONU et de l'OEA, M. Dante Caputo.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4150

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2051

Réponse publiée le : 16 mai 1994, page 2437